

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 9 JUIN 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Céline Vernaz

Présents : Mme Morel, adjointe, M. Perreal, adjoint, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Vernaz, Amarin, MM. Merme, Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

Excusées : Mme Nury (pouvoir à M. Perreal), Mme Bigot

Absents : -

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Mai 2015**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Jobs d'été**
- **Conseil Communautaire : nombre de sièges des conseillers communautaires**
- **Chemin piétonnier Collonges-Ecorans**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Vernaz est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 Mai 2015

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 mai 2015 est adopté, à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner. Il s'agit de :

- La propriété de la SCCV Fort Valentin, M. Laurent BAILET, 15 rue de Pré Bachat, cadastrée F 1665 et F 1668 de 264 m² et 46 m².
Acquéreur : Société BAILINVEST, 2 avenue de la Gare, Immeuble Le France, 74 200 THONON-LES BAINS
- La propriété de M. et Mme VINCENT Arnaud, 4 rue du Crêt de la Neige, cadastrée B 1093, de 840 m².
Acquéreurs : M. et Mme Peter BOUCKAERT, 29 route de Choudans, 01630 PERON
- La propriété de M. et Mme BREYER, 116 rue des Iles, cadastrée F 1342, de 826 m².
Acquéreurs : M. et Mme Philippe NEVES, 6 rue de la Plaine, 91 540, MENNECY.

La commune et la Communauté de Communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

4. Jobs d'été

En raison de l'accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer un emploi d'agent polyvalent des services techniques à temps complet (à raison de 35 heures de travail hebdomadaire) à partir du 15 juin 2015 et jusqu'au 31 août 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi, pour accroissement saisonnier d'activité, d'agent polyvalent des services techniques, du 15 juin au 31 juillet 2015 (M. ZORY Rémi) et du 3 au 31 août 2015 (M. BOYER Vincent), Le Conseil Municipal précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures, que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 340 et l'indice majoré 321, et habilite l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

5. Conseil Communautaire : nombre de sièges des conseillers communautaires

Vu la lettre de Monsieur le président de la CCPG en date du 20 mai 2015 proposant un nouvel accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires entre les 27 communes membres de la CCPG ;

Considérant qu'il découle des dispositions du I de l'article L 5211-6-1 du CGCT modifié par la loi n°2015-264 :

- Que le nombre total de sièges répartis entre les communes membres de la CCPG peut être porté à 66 ;
- Que ces sièges doivent être répartis entre les communes membres de la CCPG en fonction de leur population municipale, sans qu'aucune ne dispose de moins d'un siège ou de plus de la moitié de la totalité de ceux-ci ;
- Que la part de siège attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres ;
- Que par exception deux sièges peuvent être attribués à une commune pour laquelle la répartition effectuée en application du 1° du IV de l'article L5211-6-1 du CGCT conduirait à l'attribution d'un seul siège ;
- Que l'attribution de ce second siège aux communes remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier ne saurait être réservée à certaines communes à l'exclusion d'autres dont la population serait égale ou supérieure ;

Il est procédé au vote sur le nouvel accord local de répartition de 66 sièges de conseillers communautaires :

Pour : Mmes Morel, Meresse, Amarin, MM. Duparc, Perreal, Merme, Aymont, Carlod, Vesin, Deville

Abstention : Mmes Fallot, Vernaz, Dalmedo, M. Ameno

Contre : Mme Rivollier

Le conseil municipal, à la majorité, approuve l'accord local fixant à 66 le nombre de sièges de conseiller communautaire à répartir entre les 27 communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Le conseil municipal approuve la répartition de ces 66 sièges de conseiller communautaire entre les communes membres comme suit :

	<i>Répartition</i>
Cessy	3
Challex	1
Chevry	1
Chèzery-Forens	1
Collonges	2
Crozet	2
Divonne-les-Bains	6
Echenevex	2
Farges	1
Ferney-Voltaire	6
Gex	7
Grilly	1
Léaz	1
Lélex	1
Mijoux	1
Ornex	3
Péron	2
Pougny	1
Prévessin-Moëns	5
Saint-Genis-Pouilly	6
Saint-Jean-de-Gonville	1
Sauverny	1
Ségny	2
Sergy	2
Thoiry	4
Versonnex	2
Vesancy	1

66

Le Conseil Municipal charge M. le maire de transmettre la présente délibération à M. le préfet de l'Ain ainsi qu'à M. le président de la Communauté de Communes du Pays de Gex

6. Chemin piétonnier Collonges-Ecorans

M. le Maire informe les membres du Conseil que les domaines estiment à 12 000 € l'achat des terrains nécessaires à cette réalisation auxquels il faut ajouter les frais de notaires. L'accord des propriétaires sera demandé.

M. le Maire sollicitera une subvention pour ce projet.

7. Rapport des commissions municipales

Commission des Travaux : M. Perreal explique que le local pour l'association des boules est hors d'eau et hors d'air. L'installation des WC est en cours.

Commission Voirie : Jean-Paul Turret, employé à la voirie, souffre d'une rupture du tendon d'achille. Les employés du service de la voirie sont actuellement au nombre de 2 pour assurer l'entretien des espaces verts.

- L'entreprise Deville sera sollicitée pour la création des plateformes pour le tri.

- Une entreprise doit intervenir pour réparer la fontaine du Centre Communal multi-activités.
- Les membres du Conseil remercient le Comité d'Embellissement qui a planté les fleurs d'été.
- Concernant la signalétique : une réunion a eu lieu le 18 juin. Pour une signalétique en forme de totems. Ce projet sera soumis au Conseil Municipal du mois de juillet. M. le Maire souhaite que soit également installé un plan du village. La Communauté de Communes est capable de fournir une carte du village à jour, gratuitement.

Commission Communication : la Commission travaille sur l'amélioration du site Internet.

8. Courriers – Divers

- M. Merme regrette que le spectacle de l'école de danse ait lieu à Vulbens depuis 10 ans. Il souhaite que la famille Gautier qui gère l'école de danse, soit associée aux travaux de rénovation du Foyer Rural. M. le Maire ne souhaite pas que la salle du Foyer Rural soit adaptée à une association en particulier. Toutefois, M. le Maire recevra la famille Gautier.

- Conseil d'école du jeudi 11 juin : M. le Maire informe les membres du Conseil que M. l'inspecteur de l'éducation nationale a accepté le PEDT de Collonges. Ce PEDT permettra à la commune de bénéficier d'une subvention par élève pour l'organisation des TAP.

Les nouveaux horaires des TAP (2 x 1h30 le mardi et le vendredi) doivent être soumis à un Conseil d'école extraordinaire.

Un débat animé s'instaure entre Mme Meresse, M. Merme et M. le Maire concernant le dernier conseil d'école.

M. le Maire décide de lever la séance à 21h35.
